



Fiche projet

Terrain, commune, accès, budget et calendrier

À remplir avant toute commande, y compris avant la remorque. Tant qu'une ligne reste vide, le projet n'est pas prêt à démarrer.

Identification du projet

Nom

Date de remplissage

Commune envisagée

Canton

Nombre d'occupants

Usage : résidence principale, secondaire, bureau, autre

Longueur et largeur visées (cm)

Document 1 — Parcelle

Numéro de parcelle

Propriétaire du terrain

Zone : à bâtir, agricole, intermédiaire, autre

Vérifié sur le géoportail cantonal le

Vérifié sur le cadastre RDPPF le

Distance aux limites exigée (m)

Distance à la forêt (m)

Zone de protection des eaux : oui / non

Raccordements à moins de 30 m : eau, électricité, évacuation

Servitudes, alignements ou restrictions relevés



Document 2 — Consultation de la commune

Service contacté

Personne rencontrée

Date

Moyen : téléphone, courriel, guichet

— Une habitation sur remorque, posée à demeure sur cette parcelle, est-elle envisageable ?

— Quelle procédure : autorisation ordinaire, procédure simplifiée, autre ?

— Quelles pièces demandez-vous au dépôt ?

— Quelles distances aux limites, et comment mesurez-vous la hauteur ?

— Mise à l'enquête publique nécessaire ? Durée ?

— Traitement des eaux usées : raccordement obligatoire ou autre solution ?

— Délai constaté entre le dépôt et la décision ?



Document 3 — Accès

À mesurer sur tout le trajet depuis la dernière route cantonale, mètre en main.

Largeur la plus étroite (cm)

Où se trouve ce rétrécissement

Hauteur libre la plus basse (cm)

Rayon du virage le plus serré (m)

Pente maximale (%)

Nature du sol : goudron, gravier, herbe, terre

Place de dépose : longueur et largeur (m)

Le véhicule tracteur peut repartir : oui / non

Décision de conception

- ☐ Routière : largeur finie 250 cm visés (255 cm au maximum légal), hauteur totale 400 cm au maximum
- ☐ Transportable une fois : largeur supérieure, convoi spécial à chaque déplacement

Croquis de l'accès : portail, virages, obstacles, place de dépose



Document 4 — Budget par lots

Fourchettes indicatives pour une maison d'environ sept mètres, matériaux au prix public en Suisse, TVA comprise. Votre temps n'est pas compté.

Lot	Basse	Haute	Mon estimation	Réel
Remorque homologuée, ou plots et plateforme	5 500	9 000		
Plancher : structure, isolation, sous-face	1 000	1 800		
Ossature murs et toiture, contreventement	2 500	4 500		
Couverture et ferblanterie	1 800	3 500		
Pare-pluie, lame d'air, bardage	1 800	3 200		
Fenêtres et porte d'entrée	3 000	6 000		
Isolation des murs et du toit	1 300	2 800		
Frein-vapeur, adhésifs, manchons	500	1 000		
Électricité : matériel et entreprise autorisée	2 500	4 500		
Plomberie : matériel et installateur agréé	1 500	3 000		
Chauffage : pompe à chaleur ou poêle et conduit	2 500	6 500		
Ventilation double flux compacte	1 200	3 000		
Second œuvre : cloisons, sols, parements	2 000	4 500		
Cuisine	1 500	5 000		
Salle d'eau	1 200	3 500		
Outillage, consommables, location, déchetterie	1 200	2 500		
Total, en francs	31 000	64 000		
Réserve de 10 % au minimum				

Ne sont comptés ni les frais d'autorisation, ni le raccordement au réseau : ils dépendent entièrement de la commune.

Notes sur le budget



Document 5 — Calendrier

Étape	Durée courante	Début	Fin
Vérification du terrain et consultation de la commune	2 à 6 semaines		
Plans et constitution du dossier	3 à 8 semaines		
Procédure d'autorisation, enquête comprise	6 à 16 semaines		
Commande de la remorque et des menuiseries	4 à 12 semaines		
Gros œuvre : plancher, ossature, toiture, bardage	6 à 12 semaines		
Second œuvre et finitions	8 à 20 semaines		
Raccordements, contrôles, emménagement	2 à 6 semaines		

Entreprises à réserver tôt

Entreprise électrique autorisée (OIBT), et date de réservation

Installateur sanitaire agréé (SSIGE), et date de réservation

Poêle homologué AEAI : fournisseur et ramoneur officiel

Contrôle GO / STOP

- ☐ Le terrain est identifié, et son affectation vérifiée sur le géoportail et le cadastre RDPPF.
- ☐ La commune a été consultée, et sa réponse est notée avec le nom et la date.
- ☐ La procédure d'autorisation et les pièces demandées sont connues.
- ☐ L'accès a été mesuré : largeur, hauteur, virage, pente, place de dépose.
- ☐ Le choix entre routière et transportable est arrêté, et la largeur en découle.
- ☐ Le budget est réparti par lots, avec une réserve d'au moins dix pour cent.
- ☐ Le mode de chauffage est décidé, et compatible avec les règles cantonales.
- ☐ L'entreprise électrique autorisée et l'installateur sanitaire sont identifiés.

Huit cases cochées : vous pouvez commander. Une seule case vide : traitez-la d'abord.

Décisions et points ouverts

Document préparé par Tiny House Suisse — reproduction libre pour usage personnel.